

PRU des Clairs-Soleils - Aménagements des abords du Pôle d'animation, 67 rue de Chalezeule

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Les abords du pôle d'animation sont situés sur la même parcelle cadastrale que le PSR, appartenant à Grand Besançon Habitat et dont la déconstruction est programmée au deuxième semestre 2007. Cette déconstruction entraînera la disparition de places de stationnement, situées sur le domaine public de la Ville, et dont l'usage était commun aux habitants de l'immeuble et aux usagers des services de la Ville et du CCAS situés au 67 E rue de Chalezeule. Ces places doivent être restituées au Pôle d'animation et seront aménagées à l'arrière du bâtiment. De la même façon, il est nécessaire de remodeler la parcelle de façon à aménager l'accès au pôle d'animation et à créer un accès à la parcelle du PSR sur laquelle seront reconstruits 75 logements sociaux par Habitat 25 et la SAIEMB. Les réseaux doivent également être modifiés pour alimenter les futurs programmes de logements. Ces travaux sont prévus et inscrits dans la convention partenariale du PRU sous les rubriques «site PSR - reprises de réseaux» et «site PSR - aménagement».

Ces travaux seront réalisés en 2 tranches :

- 1^{ère} tranche : anticiper la démolition du PSR en redéployant les parkings qui sont également utilisés par le pôle d'animation, création de parking : 26 places de stationnement, réaménagement du chemin de desserte de la Tour 73, réaménagement de l'esplanade du pôle d'animation pour un accès handicapé (murs de soutènement).

Travaux réalisés simultanément à la restructuration du 67 E rue de Chalezeule.

- 2^{ème} tranche : Après démolition du PSR : reprofilage de la parcelle avant construction des bâtiments, aménagement des futurs accès et amenée des réseaux et branchements.

Montant de l'opération :

- 1^{ère} tranche : 245 000 € HT décomposés comme suit :

Travaux	233 000 € HT
Suivi, Contrôle...	12 000 € HT

- 2^{ème} tranche : 105 000 € HT décomposés comme suit :

Travaux	94 500 € HT
Suivi, Contrôle...	10 500 € HT

Soit au total 350 000 € HT

financés à 70 % par l'ANRU, le reste étant à la charge de la ville.

- Echancier prévisionnel des travaux 1^{ère} tranche :

Finalisation des études : janvier 2007

Consultation des entreprises : jusqu'à fin mars 2007

Travaux : avril - juillet 2007

- Echancier prévisionnel des travaux 2^{ème} tranche :

Finalisation des études : juin 2007 selon avancement des projets de reconstruction

Consultation des entreprises : jusqu'à septembre 2007

Travaux : après démolition du bâtiment PSR prévue au second semestre 2007, soit 1^{er} semestre 2008.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme des travaux, dont le coût prévisionnel est estimé à 350 000 € HT, les crédits étant imputés au chapitre 23.824.2313.3606, code service 30300 ;

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés de travaux, après mise en concurrence, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 25 janvier 2007.